

Actualités consommation



Bisphénol B aussi toxique que le bisphénol A !

Le bisphénol A (BPA) a fait son apparition dans les années 1960 et a révolutionné l'industrie du plastique. Les capacités anticorrosives et la stabilité thermique de ce composé chimique en ont fait un produit de choix dans l'élaboration de nombreux objets du quotidien : emballages alimentaires, lunettes de soleil, biberons... Pourtant, dès les années 1990, des études scientifiques démontrent ses effets nocifs sur la santé et l'environnement. Il faudra attendre 2010 pour que l'utilisation du BPA soit proscrite, en France, dans les biberons, puis 2015 pour que l'interdiction soit étendue à tous les contenants alimentaires dans l'hexagone. En 2017, le BPA est officiellement reconnu dans l'Union européenne (UE) comme un perturbateur endocrinien et une substance extrêmement préoccupante après une évaluation de l'ECHA (l'Agence européenne des produits chimiques).

Mais les substituts utilisés par les industriels sont tout aussi problématiques. C'est le cas du bisphénol B (BPB), qui présente des propriétés semblables au BPA pour la fabrication d'emballages plastiques, de biberons et de vaisselle, mais qui possède également des propriétés endocriniennes similaires, « voire légèrement plus prononcées » selon l'Anses, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. Les experts de l'Agence avaient déjà lancé une alerte le 16 octobre 2019 et préconisé d'éviter une substitution du bisphénol A par le bisphénol B. Aujourd'hui, l'Anses réitère sa mise en garde et indique dans son communiqué que « le bisphénol B peut ainsi conduire à des effets sévères pour la santé humaine et peut altérer la stabilité des espèces dans l'environnement », ajoutant « qu'il est probable que le bisphénol B puisse induire d'autres effets, par exemple sur la reproduction femelle ou le métabolisme ». En effet, d'après les données analysées par les experts de l'Anses, le BPB augmente la production d'œstrogènes (hormones femelles) et altère le système reproducteur mâle (baisse de la production quotidienne de spermatozoïdes...).

L'Agence propose donc d'identifier le bisphénol B en tant que substance extrêmement préoccupante dans le règlement européen REACH (en Registre, Evaluation et Autorisation des produits Chimiques) à l'instar du bisphénol A. Cela permettrait, d'une part, d'éviter que les industriels européens l'utilisent, d'autre part, d'obliger les importateurs d'articles de consommation à déclarer sa présence à partir du seuil de 0,1 % dans leur composition.

Le dossier d'identification proposé par l'Anses est en consultation publique sur le site de l'ECHA jusqu'au 23 avril 2021. L'agence indique que cette approche pourra être étendue à d'autres bisphénols présentant des structures chimiques et effets similaires aux bisphénols A et B.

A retenir :

- Le bisphénol A (BPA) est officiellement reconnu dans l'Union européenne (UE) comme un perturbateur endocrinien et une substance extrêmement préoccupante depuis 2017
- Son utilisation dans les contenants alimentaires est proscrite en France depuis 2015
- Les substituts s'avèrent tout aussi problématiques. Le bisphénol B (BPB) présente des propriétés semblables au BPA mais également des propriétés endocriniennes similaires
- L'Anses préconise de ne pas substituer le BPA par le BPB et propose d'identifier le bisphénol B en tant que substance extrêmement préoccupante dans le Règlement européen REACH.

Un appétit grandissant des Français pour le petit déjeuner

Selon une étude OpinionWay pour Lactel, réalisée au printemps 2020, près d'un consommateur sur deux a profité de la période de confinement pour améliorer son premier repas de la journée. Le petit déjeuner a de nouveau la cote avec un appétit grandissant pour le café, le pain de mie, le miel, les biscottes, les jus de fruit et mueslis en tout genre. Le marché des céréales a enregistré à lui seul une croissance de 9 % en valeur en 2020, pour atteindre 690 millions d'euros au total, alors qu'il stagnait depuis des années.

Les Français ne sont pas de gros consommateurs de céréales. Nous en ingérons moins de 2 kg par an et par personne, soit trois fois moins qu'en Grande-Bretagne. Un tiers des foyers n'en consomme même jamais. Mais l'arrivée sur le marché des produits bio change la donne. Ces dernières années, tous produits confondus, les petits déjeuners « sains » ont progressé d'environ 20 %, pour peser près de 1,3 milliard d'euros. Les modes de consommation du petit déjeuner changent et bouleversent le secteur. « Dans nos études, trois quarts des Français déclarent avoir changé leurs habitudes alimentaires en deux ans ! Le local et le naturel sont privilégiés », analyse Karin Perrot, directrice conseil chez Kantar Insights.

Les géants du secteur se livrent donc une forte concurrence. Kellogg's reste toutefois le leader du marché, devant Nestlé qui détient 21 % de parts de marché. Les grands groupes souhaitent bien tirer parti de ce regain d'intérêt des Français pour les céréales et travaillent à en améliorer l'image. Leurs produits sont en effet régulièrement pointés du doigt pour leur mauvais score nutritionnel, notamment des taux de sucres trop élevés (surtout dans les produits destinés aux enfants). Le groupe Nestlé déclare consacrer un tiers de ses dépenses de R&D (recherches et développement) à la révision de ses 29 recettes et revendique déjà une diminution de 35 % du taux de sucre, une teneur en sel réduite de moitié et une richesse en fibres augmentée de 90 %. Résultat, aujourd'hui, la moitié des marques du groupe sont classées A ou B dans le Nutriscore. Mais l'engouement pour le bio les pousse également vers cette voie du petit déjeuner sain. Un segment qui ne pèse encore que 15 % des volumes vendus chez Nestlé mais qui a enregistré une croissance moyenne de 15 à 30 % ces dernières années.

La crise sanitaire a aggravé les conditions d'accès aux droits

Claire Hédon, ancienne présidente d'ATD Quart Monde et Défenseuse des droits depuis le 22 juillet 2020, dresse un premier bilan de la [plateforme anti-discriminations](#) dans une interview au journal *Le Monde*. Lancée le 18 février dernier, cette plateforme permet aux citoyens de signaler tout type de discrimination via un numéro de téléphone, le 39 28, ou le site Internet. En un mois, 11 000 contacts ont été enregistrés, dont 3 000 appels téléphoniques d'une durée moyenne d'un quart d'heure. Ces appels sont réceptionnés par des juristes qui apportent de premiers éléments de réponses. Seuls 20 % de ces prises de contact donnent lieu à une véritable saisie du Défenseur des droits par la suite, selon Claire Hédon.

Les discriminations les plus dénoncées concernent l'emploi et le logement, principalement en raison de l'origine étrangère, ou perçue comme telle, des personnes. Viennent ensuite les discriminations liées au handicap, l'état de santé, l'apparence physique et le fait d'être une femme. « *Je suis surprise de voir que l'on constate encore des discriminations au retour de congé maternité avec des femmes qui ne retrouvent pas leur poste ni leur salaire* », indique la Défenseuse des droits. « *L'aménagement des postes de travail pour les personnes en situation de handicap reste également un sujet mal connu et mal traité* », ajoute-t-elle.

L'objectif de cette plateforme est de favoriser la médiation, qui permet de trouver des solutions et résoudre des problèmes sans recourir à la justice. De nombreuses personnes composant le 39 28 font part de leur désarroi devant des procédures qu'ils trouvent trop compliquées. Or, si la question de la preuve peut se révéler en effet compliquée, Claire Hédon précise que « *certaines personnes se mettent manifestement trop de freins (...) Notre rôle est de leur expliquer que nos juristes sont peut-être mieux placés qu'eux-mêmes pour apprécier les éléments de preuve* ».

Par ailleurs, la crise sanitaire a entraîné une augmentation de 50 % des appels sur la plateforme téléphonique du Défenseur des droits en 2020, avec des pics pendant le premier confinement. Ces contacts ont permis de mettre en lumière les difficultés des personnes les plus précaires. La Défenseuse des droits explique : « *La crise sanitaire a aggravé une situation qui préexistait, avec des difficultés croissantes d'accès aux services publics et des délais de réponse de plus en plus longs* ». La dématérialisation croissante des démarches, qui présente des aspects bénéfiques, a engendré des obstacles pour certaines personnes, et pas seulement celles ne disposant pas de connexion Internet. Les jeunes ne sont pas toujours à l'aise avec les démarches administratives en ligne par exemple.

Si les trois quarts des réclamations traitées trouvent une issue favorable grâce à la médiation, la question du non-recours reste un sujet majeur pour Claire Hédon.

À voir à la télévision et sur Internet

Des poissons bien élevés ?

Documentaire – **Dimanche 28 mars 2021 à 20h50 sur France 5**

La consommation de poisson dans l'alimentation mondiale n'a jamais été aussi importante. Pour la première fois dans l'histoire de l'Humanité, on a consommé plus de poisson d'élevage que de poisson sauvage.

Capital - Médicaments, e-commerce, chaussures : révélations sur un gaspillage révoltant

Magazine – **Dimanche 28 mars 2021 à 21h05 sur M6**

Au sommaire : « Médicaments, cosmétiques : le grand gaspillage des invendus » / « Livraison : toujours plus, toujours plus vite mais à quel prix pour la planète ? » / « Chaussures : enquête sur un impossible recyclage ».

Mollo sur le cabillaud ?

Documentaire – **Dimanche 28 mars 2021 à 21h45 sur France 5**

Blanc, sans arête et avec un goût peu prononcé, le cabillaud est le poisson préféré de la famille. Mais de la mer à l'assiette, quel est le parcours de ce poisson ? Est-il si bon pour la santé ?

Xenius - Le vélo : contourner les problèmes de circulation

Magazine – **Lundi 29 mars 2021 à 17h10 sur Arte**

Xenius - Produits électroniques - Entre performance et éthique

Magazine – **Mardi 30 mars 2021 à 17h10 sur Arte**

Xenius - Les bioplastiques

Magazine – **Mercredi 31 mars 2021 à 17h15 sur Arte**

Omniprésent, le plastique pose d'énormes problèmes en termes de gestion des ressources et des déchets. Mais une alternative pourrait payer : les variantes biodégradables fabriquées à partir de végétaux.

Cash investigation - Alcool : les stratégies pour nous faire boire

Magazine – **Jeudi 1^{er} avril 2021 à 21h05 sur France 2**

L'épidémie de la Covid-19 n'a pas infléchi notre consommation d'alcool. Les ventes en ligne ont même bondi de 40 % en 2020, une aubaine pour les fabricants, et notamment le groupe Pernod-Ricard.

Complément d'enquête - Quoi qu'il en coûte ? Enquête sur les escrocs du Covid

Magazine – **Jeudi 1^{er} avril 2021 à 23h00 sur France 2**

